

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture :

« Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture accorde des aides financières aux entreprises agricoles et viticoles ainsi qu'à d'autres producteurs du secteur primaire. Ces instruments financiers constituent un levier essentiel pour accompagner un secteur qui, trop souvent, est confronté à des difficultés de nature diverse.

En principe, toute aide doit être accordée sur base d'une décision préalable de la Ministre compétente.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture :

- 1. Madame la Ministre peut-elle indiquer dans quelle mesure et selon quelles consignes les subsides et aides financières accordés aux différents producteurs sont contrôlés par les services de son ministère ?*
- 2. Madame la Ministre peut-elle préciser si des subsides ont été versés ces dernières années sans que son accord préalable n'ait été donné ?*
- 3. Dans l'affirmative, combien de situations de ce genre ont été constatées depuis 2020 ?*
- 4. Quelle procédure le ministère engage-t-il dans un tel cas afin de rapatrier les fonds versés ? Le ministère a-t-il infligé des sanctions dans ce contexte ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Gusty GRAAS
Député